

# festival photo **images & neige**

## **Règlement du jeu de piste 2021**

### **Article 1 : Objet et société organisatrice**

Le Festival Images & Neige, représenté par la Ville de Cluses, organise un concours de type « Jeu de Piste », qui aura lieu du samedi 19 décembre 2020 au dimanche 28 février 2021 à Cluses (Haute-Savoie).

### **Article 2 : Conditions de participation**

Ce concours est gratuit et ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine, à l'exception :

- Des membres de l'organisation ainsi que les membres de leur famille
- Des agents de la Ville de Cluses ainsi que les membres de leur famille
- Des exposants du Festival Images & Neige de l'édition 2021 ainsi que les membres de leur famille

La participation au concours vaut acceptation du présent règlement.

### **Article 3 : Déroulement du concours**

Ce concours sera mis en place sur les 13 sites d'exposition du Festival Images & Neige 2021. Sur chaque site un panneau Images & Neige sera installé, avec une énigme à résoudre dans le cadre du jeu de piste. Chaque site aura une énigme différente, et en plus des 13 énigmes, une énigme principale est à résoudre à l'aide des indices récupérés avec les autres énigmes. Pour répondre à l'énigme, les participants devront flasher un QR Code affiché sur le panneau et remplir le formulaire en ligne associé.

Chaque bonne réponse à une énigme donne au participant 5 points, et la résolution de l'énigme principale donne 10 points bonus. Les participants ayant le plus de points pourront gagner des lots. S'il y a égalité entre plusieurs participants, un tirage au sort sera effectué.

Les participants ont du samedi 19 décembre 2020 au dimanche 28 février 2021 pour participer au concours. Les réponses aux énigmes reçues hors de cette période ne seront pas prises en compte.

### **Article 4 : Modalités de participation**

Pour participer les joueurs doivent flasher les QR Codes présents sur les panneaux de chaque site, et remplir le formulaire associé avec leurs nom, prénom et adresse email valide.

Tout formulaire d'inscription, rempli de façon incomplète ou non conforme, ne pourra être pris en compte et entraînera la nullité de la participation. Toute fraude ou tentative de fraude au présent concours par un participant entraînera l'élimination de ce dernier. Les participants déclarent avoir pris connaissance du présent règlement qui s'impose à eux.

Chaque participant doit posséder son propre Smartphone pour pouvoir scanner les QR Codes.

### **Article 5 : Dotations**

Les lots offerts aux gagnants sont attribués en fonction du nombre de points marqués par les joueurs. En cas d'égalité, un tirage au sort sera mis en place. Les lots sont offerts par les partenaires et exposants du festival et peuvent être de natures diverses: bons cadeaux, matériel, services, séjours...

### **Article 6 : Modalités d'attribution des lots**

L'annonce des gagnants sera faite une semaine après la fin du concours, soit le lundi 8 mars 2021, par mail aux participants et également sur la page Facebook du Festival Images & Neige. Les gagnants auront par la suite la possibilité de se faire envoyer leur lot ou de le récupérer directement au Service Vie Associative de la Ville de Cluses, situé au Parvis des Esserts 36 rue du Marcelly à Cluses (à convenir avec la société organisatrice), et ce dans un délai d'un mois (jusqu'au jeudi 8 mars 2021 inclus). L'absence de retrait du gain après cette date vaudra pour abandon du prix par les gagnants.

Les lots ne sont pas échangeables ou remplaçables contre un autre objet ou dotation, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total.

### **Article 7 : Responsabilité de la société organisatrice**

En cas de force majeure ou si des circonstances exceptionnelles l'exigeaient, la société organisatrice se réserve le droit : d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler ce marathon, de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

La société organisatrice du jeu ne saurait également être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries...) ou événement indépendant de sa volonté (notamment problèmes techniques) empêchant la tenue ou le bon déroulement du jeu et/ou privant partiellement ou totalement le/les gagnant(s) du bénéfice de son/leurs gain(s).

### **Article 8 : Droit d'accès aux informations nominatives**

Le traitement des informations nominatives recueillies sera mis en œuvre pour la bonne gestion du jeu et pour prévenir les gagnants, conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004.

Dans ce cadre, les participants sont informés qu'ils disposent d'un droit d'accès, de rectification ou même de radiation des informations nominatives les concernant qu'ils peuvent exercer en écrivant à l'adresse suivante : **Service Vie Associative - Ville de Cluses - Festival Images & Neige - 1 place Charles de Gaulle - 74300 CLUSES.**

### **Article 9 : Application du règlement**

La participation à ce concours implique de la part du participant l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des modalités de déroulement du jeu. Le présent règlement est disponible gratuitement au **Service Vie Associative - Ville de Cluses - Festival Images & Neige - 1 place Charles de Gaulle - 74300 CLUSES.**